

Note d'information n° 5 – mars 2015

Utilisation du Programme de coopération technique de la FAO pour aider les petits États insulaires en développement à s'adapter au changement climatique

Résumé: La présente note donne des informations sur le Programme de coopération technique de la FAO et sur la manière dont il est utilisé et peut être amélioré pour aider les petits États insulaires en développement à s'adapter aux défis posés par le changement climatique, comme le Comité financier et le Comité du Programme l'ont demandé.

I. Programme de coopération technique (PCT) de la FAO

1. Le Programme de coopération technique de la FAO (PCT), qui a été créé en 1976 par une résolution de la Conférence, est un programme financé par des crédits nets de l'Organisation. Son but est de mettre à la disposition des États membres et de leurs organisations régionales les connaissances techniques dont ils ont besoin pour leur développement et de fournir une aide d'urgence lorsque des catastrophes se produisent et ont des effets néfastes sur les moyens d'existence ruraux. L'annexe 1 présente de plus amples informations sur le PCT.

II. Augmenter les crédits du PCT pour appuyer les petits États insulaires en développement (PEID)

Proposition figurant dans le PTB 2016-2017

2. Dans le PTB 2016-2017, le Directeur général propose une augmentation de 0,6 pour cent (6,1 millions d'USD) des ressources affectées au PCT, qui atteindront ainsi 14 pour cent de l'ouverture de crédits nette ainsi que l'a recommandé la Conférence de la FAO (CR 9/89) pour la première fois en 1989 et à plusieurs reprises par la suite.

3. Cette augmentation vise à soutenir les 40 petits États en développement insulaires (PEID) membres de la FAO, qui sont le groupe de pays les plus touchés par le changement climatique. Les PEID sont répartis dans toutes les régions de la FAO comme suit: Afrique (6), Asie et Pacifique (17), Amérique latine et Caraïbes (16), Proche-Orient et Afrique du Nord (1).

4. Il convient de rappeler, afin de bien saisir l'ampleur de la proposition, que pour l'exercice 2012-2013, 15,3 pour cent des crédits du PCT étaient affectés aux PEID et que 66 projets (PCT et Fonds du PCT)¹ avaient été approuvés. Les projets du PCT viennent à l'appui d'un large éventail d'activités entreprises dans les PEID, axées notamment sur l'établissement de statistiques nationales, le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des lignes directrices et des traités internationaux, la surveillance et le contrôle des ravageurs et des maladies, et l'adaptation au changement climatique. L'annexe 2 présente des exemples de projets récents et en cours du PCT qui ont pour but d'aider les PEID à relever les défis du changement climatique.

5. L'affectation d'un montant supplémentaire de 6,1 millions d'USD au PCT permettrait d'allouer en moyenne 150 000 USD de plus aux PEID éligibles. Cette moyenne par pays pourrait augmenter légèrement puisque sept PEID sont également classés économies à revenu élevé et ont donc un accès plus limité aux projets du PCT (uniquement l'aide d'urgence et le Fonds du PCT).

¹ Fonds du PCT.



Un financement international accru pour soutenir le développement durable des PEID

6. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a mis en évidence la mesure dans laquelle les PEID sont vulnérables au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer. Les populations, terres agricoles et infrastructures de ces pays ayant tendance à se concentrer dans les zones côtières, toute élévation du niveau de la mer peut avoir des conséquences significatives et profondes sur leurs économies et leurs conditions de vie, voire menacer la survie de certains PEID dont le relief est peu élevé.

7. Les effets du changement climatique - élévation du niveau de la mer, températures de l'air et de la surface de la mer, phénomènes météorologiques extrêmes et évolution des régimes des précipitations - touchent tous les pays de la planète, mais il est incontestable que les PEID sont plus vulnérables à ces chocs externes. Le récent impact, aux conséquences dramatiques, du cyclone tropical Pam sur l'archipel de Vanuatu montre à quel point ces pays sont vulnérables aux événements météorologiques extrêmes. Le changement climatique conditionne le développement des PEID et a une incidence sur leur sécurité alimentaire, leurs moyens d'existence et leurs économies. Or ces pays sont déjà confrontés à des problèmes multiples qui vont de la malnutrition à la sous-alimentation et l'obésité.

8. Lors de la Conférence des Nations Unies sur les PEID, qui a eu lieu à Apia (Samoa) en septembre 2014, un partenariat élargi de 166 pays, 85 organisations internationales et 1 200 grands groupes (société civile et secteur privé compris) a accepté de relever les défis auxquels ces îles sont confrontées depuis longtemps. Les participants ont reconnu dans le document final de la conférence qu'il était nécessaire de soutenir ces pays et d'y investir afin qu'ils puissent parvenir à un développement durable. Ils ont également reconnu que le financement, toutes origines confondues, joue un rôle déterminant dans le développement durable des PEID. Les États membres de l'ONU ont réaffirmé à cette occasion qu'ils étaient prêts à aider ces pays à accéder au financement du développement.

9. Au cours des deux dernières décennies, les PEID ont constamment pris l'initiative dans la lutte contre le réchauffement climatique, comme en témoignent les documents issus des trois sommets mondiaux des PEID: le Programme d'action de la Barbade (1994), la Stratégie de Maurice (2005) et SAMOA Pathway (2014). La FAO a participé activement à ces sommets et s'engage à en concrétiser les résultats. Le temps est désormais venu pour la communauté internationale de répondre aux demandes d'action concrète pendant que le programme de développement pour l'après-2015 est en cours de négociation, et pour les États membres de la FAO d'intensifier leurs efforts à cet égard.

Soutien de la FAO aux PEID: de l'engagement à l'action

10. La FAO aide déjà les PEID dans les domaines de la fourniture d'avis en matière de politique générale, de l'assistance technique dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts, et de la gestion des ressources naturelles pour renforcer la résilience des moyens d'existence et améliorer la sécurité alimentaire. Le site web de la FAO "[Petits états insulaires en développement](#)" présente de nombreux exemples d'activités et de bonnes pratiques de la FAO à l'appui des PEID. Il présente également un portefeuille de plus en plus riche de projets financés par des contributions volontaires et visant à renforcer la résistance au changement climatique dans l'agriculture au sens large (y compris les forêts et la pêche) et à préserver les océans et les écosystèmes insulaires fragiles.

11. La FAO, par l'intermédiaire du PCT et des contributions volontaires, aide les pays à relever des défis spécifiques auxquels les PEID sont confrontés et dont les priorités sont définies dans les cadres de programmation par pays. Ces défis résultent de l'évolution du climat et concernent la gestion des risques de catastrophe et la résilience, le soutien aux politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle, le développement agricole, et l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles. L'annexe 2 présente quelques exemples de projets du PCT récents et en cours qui aident les PEID à obtenir des résultats concrets dans ce domaine et contribuent à mobiliser des ressources supplémentaires grâce à la généralisation ou la reproduction des bonnes pratiques utilisées.

12. La FAO, en définissant ses priorités à l'échelle de l'Organisation et en s'appuyant sur des mécanismes d'exécution aux niveaux national, régional et mondial tels que "L'agriculture intelligente

face au climat", l'"Initiative en faveur de la croissance bleue", "Améliorer les systèmes alimentaires dans les Caraïbes" et les "Chaînes de valeur pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les îles du Pacifique" (voir annexe 3)², ainsi que les cadres de programmation par pays, s'emploie déjà à reproduire et généraliser des bonnes pratiques aux fins d'aider les PEID à relever les défis auxquels ils sont confrontés, en utilisant les ressources immédiatement disponibles du PCT et en mobilisant les contributions volontaires nécessaires.

13. L'augmentation des crédits affectés au PCT afin d'aider les PEID constituera un bon investissement qui permettra d'obtenir des résultats et de nombreux avantages en termes de développement durable, et donnera à ces pays la possibilité de s'adapter aux effets du changement climatique et d'améliorer leur résistance aux chocs.

² De plus amples informations sont disponibles sur la page ["Investir pour obtenir des résultats"](#).

Annexe 1: Programme de coopération technique de la FAO

Vue d'ensemble

1. Le Programme de coopération technique de la FAO (PCT), qui a été créé en 1976 par une résolution de la Conférence, est un programme financé par des crédits nets de l'Organisation. Grâce au PCT, la FAO peut fournir une assistance technique à ses membres sans mobilisation initiale de fonds. Depuis sa création, le PCT a permis de financer des projets pour un montant total de plus de 1,4 milliard d'USD.
2. Le but du PCT est de mettre à la disposition des États membres et de leurs organisations régionales les connaissances techniques dont ils ont besoin pour leur développement et de fournir une aide d'urgence lorsque des catastrophes se produisent et ont des effets néfastes sur les moyens d'existence ruraux. Les projets du PCT doivent produire des résultats immédiats et tangibles dans de bonnes conditions de rentabilité. Au sein du programme, le Fonds du PCT est un outil flexible qui contribue aux activités de terrain locales et renforce les processus de développement du programme de terrain. Un projet financé par le Fonds du PCT est un projet-cadre qui peut faire l'objet de demandes d'assistance technique spécifiques et à très court terme. Chaque projet du PCT a un plafond budgétaire de 500 000 USD tandis que le budget maximum pour un projet-cadre financé par le Fonds du PCT est de 200 000 USD par exercice biennal.
3. Tous les États Membres de la FAO peuvent prétendre à une assistance au titre du PCT. Néanmoins, les organes directeurs ont demandé que le PCT accorde une attention particulière aux pays les plus défavorisés, en particulier les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les petits États insulaires en développement (PEID). Les organes directeurs ont également indiqué que les pays à revenu élevé peuvent bénéficier de l'aide au développement du PCT sur la base d'un recouvrement intégral des coûts.
4. Le PCT répond aux besoins d'assistance technique des Membres de la FAO dans tous les domaines d'action qui relèvent du mandat de l'Organisation et qui sont alignés sur son Cadre stratégique et sur les cadres de programmation par pays convenus avec les gouvernements au niveau des pays. Les règles et critères approuvés par les Membres encadrent l'utilisation des ressources du PCT et permettent de s'assurer que les projets: i) sont alignés sur les priorités nationales et les priorités de la FAO définies dans le cadre de programmation par pays; ii) comblent une lacune critique; iii) ont une incidence durable; iv) agissent comme catalyseur du changement et ont un pouvoir de mobilisation des ressources permettant de continuer à produire des résultats ou à les généraliser; v) s'appuient sur l'engagement du gouvernement; et vi) tiennent compte des questions d'égalité hommes-femmes.
5. Les Membres de la FAO ont décidé que sur la totalité des crédits, 82 pour cent étaient réservés aux projets du PCT et répartis dans cinq régions de l'Organisation, où ils sont destinés à soutenir des projets de développement, comme suit: Afrique (40 pour cent); Asie et Pacifique (24 pour cent); Amérique latine et Caraïbes, (18 pour cent); Europe et Asie centrale (10 pour cent); Proche-Orient et Afrique du Nord (8 pour cent). Une part de 15 pour cent est réservée aux projets d'urgence, et une part de 3 pour cent aux projets inter-régionaux.
6. Les crédits du PCT votés par la Conférence devraient être affectés aux projets approuvés pour la période biennale du Programme de travail et budget (PTB), étant entendu que les fonds doivent être dépensés avant la fin de l'exercice biennal suivant. Les crédits du PCT pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 13,4 pour cent de l'ouverture de crédits nette (134,7 millions d'USD) au titre du PTB. En 2012-2013, ils représentaient 11,5 pour cent du PTB (116 millions d'USD). Au total, au 28 février 2015, 79 pour cent des crédits ouverts pour 2012-2013 avaient été dépensés et 55 pour cent de ceux ouverts pour 2014-2015 avaient été engagés. D'autres informations figurent dans le rapport sur

l'exécution du programme 2012-2013 et le document "Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse" pour 2014"³.

Améliorations mises en place depuis 2012 pour que le TCP soit mieux adapté au but poursuivi

7. Les pays membres sont très satisfaits du PCT, reconnaissent son utilité et apprécient les résultats concrets qu'il obtient pour répondre à leurs besoins.

8. Les projets du PCT sont soumis à des processus d'évaluation et de vérification, et les Membres accordent une attention particulière aux résultats de la gestion du programme. Le Sous-Directeur général chargé du Département de la coopération technique, à qui la responsabilité générale du contrôle du PCT a été confiée, fait rapport à intervalles réguliers sur l'utilisation des crédits du PCT aux organes directeurs qui, à leur tour, fournissent des avis concernant son amélioration, afin que sa gestion soit efficiente, rentable et axée sur les résultats.

9. En décembre 2013, les participants de la cent quarante-huitième session du Conseil de la FAO ont approuvé les propositions de mesures d'amélioration du PCT, notamment en apportant leur soutien "à l'alignement du Programme de coopération technique (PCT) amélioré sur le Cadre stratégique révisé et à l'alignement ascendant sur les priorités nationales, par l'intermédiaire des cadres de programmation par pays"⁴. Depuis le début de 2014, les efforts d'amélioration pour renforcer la gestion du programme ont visé à: i) mieux aligner le PCT sur le Cadre stratégique et les priorités nationales par l'intermédiaire des CPP; ii) confier des responsabilités et un rôle plus importants aux bureaux décentralisés; et iii) simplifier encore davantage les procédures et leur alignement sur les directives de l'Organisation qui s'appliquent au cycle des projets. Ces changements ont eu notamment pour effet de réduire le temps de transaction nécessaire entre la définition d'un projet et son approbation (actuellement, 74 pour cent des projets sont approuvés dans les trois mois qui suivent la réception de la demande).

³ C 2015/8, Rapport sur l'exécution du Programme 2012-2013, paragraphes 336-354; PC 117/5 – FC 157/7 2014, Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2014, paragraphes 145-157.

⁴ JM 2013.2/2, CL 148/8, CL 148/REP paragraphe 9a.

Annexe 2: Exemples de projets du PCT récents et en cours venant à l'appui des PEID et liés au changement climatique

A. Exemples de projets du PCT qui aident les PEID résoudre les problèmes liés au changement climatique

Dominique - projet TCP/DMI/3203 "Assistance visant à améliorer les capacités de gestion des risques de catastrophe dans les secteurs agricoles" (de septembre 2012 à décembre 2014; budget de 169 000 USD). La Dominique, en raison de sa situation géographique dans la ceinture des ouragans et de sa topographie, est menacée de manière récurrente par les risques naturels et les catastrophes aux conséquences graves. Ce projet a été approuvé en vue d'accroître la capacité de résistance du secteur de l'agriculture (pêches et forêts comprises) aux catastrophes naturelles. Il contribue ainsi à la croissance durable de l'économie et la réduction de la pauvreté. Le projet a permis de mettre en place des parcelles de démonstration pour présenter des pratiques de conservation des sols et de gestion durable des terres, notamment l'utilisation de bandes herbeuses, de cultures en bandes, d'ensemencement en contour, de barrages régulateurs pour réduire l'érosion de surface et/ou le ravinement ainsi que la perte de substances nutritives, de collecteurs d'eaux pluviales et de drains de contour pour contrôler l'élimination de l'eau en excès, et l'utilisation de compost, d'engrais verts et d'autres matières organiques pour améliorer les caractéristiques physiques et chimiques des sols. Le renforcement des capacités, qui a également compris l'élaboration d'un manuel de formation et d'une vidéo sur la gestion de la fertilité des sols et les méthodes de conservation du sol, a été achevé. Un plan de gestion des risques de catastrophe a été préparé pour le secteur agricole.

Fidji - projet TCP/FIJ/3402 "Aide d'urgence visant à contribuer au rétablissement des moyens d'existence agricoles des familles touchées par le cyclone Evan aux Fidji" (d'avril 2013 à janvier 2015; budget de 280 000 USD). L'agriculture aux Fidji est extrêmement vulnérable aux cyclones et aux inondations, qui ont des effets destructeurs considérables et une incidence importante sur la sécurité alimentaire. Le changement climatique qui se produira dans le Pacifique devrait notamment augmenter la fréquence et l'intensité des événements météorologiques extrêmes. Après le passage du cyclone tropical Evan, les agriculteurs les plus touchés ont bénéficié d'une aide pour reconstituer leurs moyens d'existence. Ils ont en particulier reçu du matériel végétal et d'autres intrants qui sont nécessaires pour rétablir la production et la productivité agricoles. Un outil d'évaluation pour mesurer les dégâts causés au secteur de l'agriculture après des catastrophes naturelles a été également développé. Cette approche a répondu à un besoin immédiat et renforcé la capacité du secteur à réagir aux futurs événements extrêmes.

Seychelles - Fonds du PCT - projet TCP/SEY/ 3202 "Régime d'assurance pour les agriculteurs et les pêcheurs en cas de catastrophes naturelles" (de novembre 2008 à décembre 2009; budget de 23 840 USD). Les Seychelles sont balayées par des pluies diluviennes qui déclenchent des inondations dans les zones côtières de faible altitude, provoquent une érosion importante du sol sur les versants et causent des dommages à l'infrastructure socio-économique. Depuis 1997, les Seychelles font face à des phénomènes météorologiques extrêmes qui ont une incidence négative sur le secteur agricole. Les communautés locales et le gouvernement sont préoccupés par les dommages et les pertes subis par les secteurs de l'agriculture et de la pêche car ces activités ont des conséquences économiques très importantes sur l'emploi et la sécurité alimentaire. Le Gouvernement reconnaît qu'il est urgent d'élaborer et mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques pour sauvegarder ces secteurs économiques essentiels. Le Fonds du PCT a contribué à la définition des types de données nécessaires à l'élaboration d'un régime d'assurance couvrant les pêcheurs et les agriculteurs en cas de catastrophes naturelles.

Bureau sous-régional pour les Îles du Pacifique - projet TCP/SAP/3404, "Stratégies et renforcement des capacités des PEID du Pacifique en vue de faire face aux incidences du changement climatique sur les conflits de juridictions" (de novembre 2013 à octobre 2015; budget 414 000 USD). Une des menaces pouvant découler de l'élévation du niveau de la mer est la submersion des points de référence de la démarcation physique à partir desquels on mesure les eaux territoriales et les zones économiques exclusives (ZEE) d'un État côtier. Si elle se concrétise, cette menace pourrait entraîner une réduction des aires territoriales et des zones économiques exclusives et, *entre autres*, une diminution du contrôle de la pêche et de l'accès aux ressources dans ces zones. La FAO coopère avec le secrétariat de la communauté du Pacifique et l'Organisme des pêches du Forum du Pacifique afin que les PEID de la région du Pacifique comprennent mieux et reconnaissent toutes les incidences physiques et juridictionnelles découlant de l'élévation du niveau de la mer. La coopération permettra également d'élaborer et d'approuver une stratégie régionale comprenant des approches et des solutions juridiques et politiques qui faciliteront la reconnaissance et la préservation des prérogatives juridictionnelles présentées par les PEID de cette région, et de mettre au point une stratégie pour encourager leur adoption au niveau mondial. Le projet devrait donner l'élan nécessaire pour que les PEID du Pacifique puissent agir rapidement en ce qui concerne la préservation de leurs prérogatives juridictionnelles. Il contribuera ainsi au développement socio-économique à long terme de ces pays ainsi qu'à la conservation et la gestion durable des ressources biologiques se trouvant dans leurs zones économiques exclusives.

Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes - projet TCP/RLA/3314 "Élaboration de politiques nationales et de programmes d'action relatifs à la sécurité alimentaire et la nutrition dans les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)" (de décembre 2011 à décembre 2013; budget de 497 000 USD). Le projet a été approuvé en vue de contribuer au renforcement des capacités des États membres de la Communauté des Caraïbes pour lutter contre les causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Il a contribué en particulier à: i) l'élaboration de politiques et de programmes nationaux axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la sous-région; ii) la réalisation d'une évaluation globale, attentive aux questions de parité hommes-femmes, des politiques et des programmes concernant les chaînes de valeur alimentaires et agricoles; iii) l'élaboration de plans directeurs relatifs à la sécurité nutritionnelle pour les pays membres; iv) l'amélioration des politiques et stratégies de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique; v) la consolidation des mécanismes institutionnels visant à améliorer la coordination et la gestion des programmes pour la sécurité alimentaire et la nutrition; vi) l'amélioration de la conception et du ciblage des programmes de protection sociale et des filets de sécurité pour les ménages pauvres et vulnérables. Le projet a permis d'élaborer dix politiques axées sur l'alimentation et la nutrition et dix plans d'action pour les différents pays membres de la région CARICOM, notamment des politiques et des stratégies de gestion des risques de catastrophe.

B. Exemples de projets mis en œuvre dans les PEID et qui ont eu un effet catalyseur particulier

Bureau sous-régional pour les Caraïbes - projet TCP/SLC/3402 "Élaboration de programmes et des plans d'action intégrés pour la gestion de la cercosporiose noire" (de juin 2012 à décembre 2013; budget de 112 000 USD). Ce projet, qui a été exécuté en Dominique, à Grenade, au Guyana, à Sainte-Lucie, Saint Vincent et aux Grenadines, a permis d'élaborer des programmes nationaux et régionaux de gestion de la cercosporiose noire du bananier (qui constitue une menace grave pour les systèmes de subsistance des petits exploitants), ainsi que des propositions pour la mobilisation des ressources. Forts de cette expérience, les pays ont collecté des fonds auprès de l'Union européenne, de la Banque de développement des Caraïbes, du gouvernement de Taïwan et du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD, France) afin d'accroître leurs capacités de prévention et de résistance face à la maladie.

Grenade - projet TCP/GRN/ 3302 "Aide à l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation de la dégradation des terres aux niveaux local et national" (de juin 2011 à décembre 2012; budget de 140 000 USD). Ce projet a permis d'évaluer le type, l'étendue et la gravité de la dégradation des terres, ainsi que son incidence sur la productivité, l'existence et l'efficacité des mesures de gestion durable des terres. Il a permis également d'élaborer des cartes nationales de la dégradation des terres, de rédiger un manuel sur la méthode d'évaluation de la dégradation des terres au niveau local, de mettre en place un système d'information sur le suivi de la dégradation des terres et d'organiser des ateliers sur les méthodes d'évaluation au niveau local et national. Tous ces outils et matériels étaient destinés aux PEID dans leur ensemble. Le Gouvernement a pu ainsi mobiliser des fonds pour mettre en place un *réseau de suivi de la dégradation des terres* dans le cadre du projet "Des crêtes aux récifs" financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui vise à améliorer la fourniture de services écosystémiques dans les aires protégées et les aires avoisinantes. Un financement supplémentaire a été obtenu auprès de l'Union européenne, ainsi qu'un financement public, pour recenser et cartographier les bassins versants gravement touchés. Un financement est recherché auprès de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) afin de réaliser, dans le cadre du projet, des évaluations détaillées de la dégradation de deux sites locaux jugés très dégradés et d'inclure la question de la sécheresse dans le réseau afin qu'il prenne en charge le *suivi de la sécheresse et de la dégradation des terres*.

Annexe 3: Mécanismes d'exécution de la FAO pour soutenir le développement durable des PEID

- 1. Agriculture intelligente face au climat:** L'agriculture intelligente face au climat est un nouveau cadre conceptuel qui vise à relever, de front, les défis de la sécurité alimentaire et du changement climatique. En tant que tel, elle aide également à transposer les objectifs de développement pour l'après-2015 en actions concrètes, dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence ruraux, et à en amplifier les effets. Elle contribuera par ailleurs à apporter les changements indispensables à l'amélioration de la capacité d'adaptation des systèmes de production alimentaire dans le cadre d'un développement urbain toujours plus important. L'agriculture intelligente face au climat contribue à l'adaptation des secteurs agricoles aux changements climatiques attendus et aide à renforcer la capacité d'adaptation des systèmes de production et des communautés locales en cas de conditions climatiques difficiles et extrêmes.
- 2. Croissance bleue:** Cette initiative vise à restaurer le potentiel des océans et des zones humides grâce à l'introduction d'approches responsables et durables qui réconcilient la croissance économique et la sécurité alimentaire avec la conservation des ressources aquatiques. Elle vise à créer un environnement permettant aux personnes employées dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture d'agir non seulement en tant qu'utilisateurs de ressources, mais également en tant que gestionnaire de ces ressources. La pêche et l'aquaculture apportent une contribution significative à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence de millions d'individus. De même, la chaîne de valeur représente près de 200 millions d'emplois directs ou indirects, de la récolte à la distribution: les moyens d'existence d'environ 880 millions de personnes dépendent de ce secteur.
- 3. Renforcer la résilience en situation de crise prolongée et face aux désastres naturels:** Les catastrophes et les crises nuisent au développement. Le nombre de personnes qui font face à des risques hydrométéorologiques (par exemple les inondations, les sécheresses, les tempêtes et les feux de forêt) et des risques géologiques (tremblements de terre et glissements de terrain) n'a jamais été aussi important. L'intensité et la fréquence des catastrophes naturelles sont en augmentation et nuisent au développement durable car elles dégradent les moyens de subsistance et menacent la sécurité alimentaire et la nutrition. L'agriculture, l'élevage, les forêts, la pêche et l'aquaculture sont parmi les secteurs les plus exposés et les plus touchés. Les mesures actuelles de réduction et de gestion des risques doivent être améliorées et intensifiées. De nombreux pays ne sont pas suffisamment équipés pour prévenir, anticiper et atténuer les incidences des phénomènes extrêmes et des risques actuels, y compris le changement climatique, sans parler de ceux qui sont prévus pour l'avenir. Les risques naturels se produisent également dans les situations de crise prolongée, qui sont des contextes extrêmement difficiles qui concernent plus de 350 millions de personnes dans le monde.
- 4. Initiative en faveur de la croissance bleue en Asie et dans le Pacifique** Cette initiative vise à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles pour stimuler l'efficacité de la production. Elle consistera à mettre en place des règles de gouvernance, des approches écosystémiques et des processus participatifs plus rigoureux en matière de planification et de gestion, et à mener des actions qui optimisent la mise en œuvre à différents niveaux et qui contribuent à réduire la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés rurales. L'initiative met l'accent sur la promotion de pratiques de production optimales, l'utilisation d'outils permettant d'effectuer un suivi des impacts écologiques, économiques et sociaux, l'amélioration des rendements des ressources, le soutien à la gestion des problèmes transfrontaliers et l'adaptation aux effets du changement climatique pour assurer l'intensification durable de la production de l'aquaculture.
- 5. Chaînes de valeur pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les îles du Pacifique:** Un appui sera fourni aux institutions du Pacifique et aux partenaires nationaux pour améliorer la capacité des producteurs locaux et des entreprises connexes à mettre davantage de produits alimentaires sur les marchés intérieurs et touristiques afin de répondre à la demande d'une alimentation équilibrée et nutritive. Il s'agira de fournir un appui à l'élaboration de politiques et de cadres réglementaires qui dépendent des améliorations apportées à la capacité de rassembler, d'intégrer, d'analyser et de diffuser des informations sur l'alimentation, la nutrition et les ressources naturelles. En outre, la capacité de participer à l'élaboration de normes internationales relatives aux systèmes

alimentaires des îles du Pacifique sera améliorée et les systèmes nationaux garantissant le respect de ces normes seront renforcés.

6. **Améliorer les systèmes alimentaires dans les Caraïbes:** L'initiative s'attaquera à deux problèmes fondamentaux auxquels font face les pays dans l'ensemble de la région des Caraïbes: le développement limité des chaînes de valeur des cultures vivrières et fourragères, et la faible utilisation des produits agricoles nationaux. Les pays prioritaires devraient élaborer et établir des systèmes alimentaires durables en améliorant les politiques et la gouvernance afin d'accroître les investissements, la production, l'emploi, le commerce et la consommation. Les objectifs visés seront notamment d'améliorer l'accès à une nourriture de qualité et la nutrition en modifiant les modes de consommation. Pays prioritaires (8): les plus pauvres, la plupart des États Membres de la communauté des Caraïbes (CARICOM) vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire tels que le Belize, la Grenade, Guyana, Haïti, la Jamaïque, Saint-Vincent-et-les Grenadines et le Suriname.